

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Passage des collecteurs pour les étrennes de fin d'année

---

17.11.2021

Du 4 décembre 2021 au 4 janvier 2022, les collaborateurs du Département Collecte de l'Intercommunale Hygea sont susceptibles de se présenter chez les citoyens pour les traditionnelles étrennes. Il s'agit d'un moment propice de rencontre entre les collecteurs et les citoyens. Hygea fait le point sur les informations pratiques relatives à cette démarche.

#### Pourquoi des étrennes ?

Les étrennes relèvent d'une habitude ancienne et permettent aux citoyens qui le désirent de montrer un intérêt pour les équipes qui travaillent parfois dans des conditions difficiles tout au long de l'année. Le métier de collecteur est en effet un métier exigeant, très physique et qui se pratique lors de conditions climatiques parfois rigoureuses.

#### Est-ce obligatoire ?

Hygea insiste sur le fait que **cette pratique n'est pas une obligation**. Les citoyens restent libres de participer ou pas à cette action et cela n'interfère en rien dans la qualité du service rendu par l'Intercommunale.

Les communes conservent également la liberté d'autoriser cette pratique sur leur territoire.

#### Comment reconnaître les collaborateurs d'Hygea ?

Pour éviter les fraudes, les agents d'Hygea distribueront aux citoyens un document reprenant les dates de collectes pour 2022 lors de leur passage.

Par ailleurs, cette démarche est réalisée en dehors des heures de service et à l'aide d'un véhicule personnel.

\*\*\*

Contact Presse : Belinda Demattia | Tel. 0498/ 048.361 | [belinda.demattia@hygea.be](mailto:belinda.demattia@hygea.be)